

Effort fiscal, Viabilité de la Position extérieure et Croissance Economique au Maroc : Evaluation empirique

Tax Effort, Viability of the External Position and Economic Growth in Morocco: Empirical Assessment

Imad ZAHOUANI¹, Nassimi ABDELHAKIM², and Abdellali FADLALLAH³

1 Doctorant- Chercheur en sciences économiques et de gestion, Faculté de droit de Tanger, Université Abdelmalak ESSAADI- Maroc

2 Professeur d'Enseignement Supérieur, Faculté de droit de Tanger, Université Abdelmalak ESSAADI-Maroc

3 Professeur Habilité, Institut National de la Statistique et d'Economie Appliquée- Rabat- Maroc

Résumé : Le potentiel fiscal représente le ratio des recettes fiscales que peut dégager une économie si elle utilisait toutes ses ressources et capacités pour la collecte de celles-ci. Ainsi, l'écart entre le potentiel fiscal et les recettes fiscales collectées, correspond à l'effort fiscal. Il existe alors, un consensus théorique sur le principe selon lequel, plus la pression fiscale globale est élevée, plus les effets inévitables du système fiscale dans son ensemble sont défavorables pour la viabilité du secteur extérieur. L'objectif alors, du présent travail est de situer le potentiel fiscal du Maroc par rapport à un échantillon de 32 pays partenaires et concurrents pour la période 2007-2020. D'après les résultats d'estimations de notre étude, on peut remarquer que la mobilisation structurelle du potentiel fiscal au Maroc, dans la période étudiée, n'était pas optimal et que l'espace budgétaire des recettes publiques n'est pas bien exploité, avec une mobilisation des ressources fiscales au-dessous de son potentiel, impactant de ce fait, la viabilité budgétaire et in-fine du secteur extérieur.

Mots-clés : Potentiel fiscal, Effort budgétaire, Econométrie des données de Panel, Modèle à effets fixes, Modèle à effets aléatoires, Test d'Hausman.

Abstract: The tax potential represents the ratio of tax revenues that an economy can generate if it used all its resources and capacities to collect them. Thus, the difference between the tax potential and the tax revenue collected corresponds to the tax effort. There is then, a theoretical consensus on the principle according to which, the higher the global tax pressure, the more the inevitable effects of the tax system as a whole are unfavorable for the viability of the external sector. The objective then, of this work is to situate the fiscal potential of Morocco compared to a sample of 32 partner and competitor countries for the period 2007-2020. According to the estimation results of our study, we can notice that the structural mobilization of the tax potential in Morocco, in the period studied, was not optimal and that the fiscal space of public revenues is not well exploited. , with a mobilization of fiscal resources below its potential, thus impacting the fiscal sustainability and ultimately the external sector.

Keywords: Fiscal potential, Budgetary effort, Panel data econometrics, Fixed effects model, Random effects model, Hausman test.



1. Introduction

L'étude d'impact de la pression fiscale occupe une place centrale dans chaque politique économique d'un pays. De nombreuses études ont été développées pour analyser la relation entre l'évolution des recettes fiscales et la dynamique macroéconomique dans son ensemble. Cette relation touche, à la fois, l'effet des variations des recettes fiscales, des structures et de l'incertitude de son évolution. Il est à rappeler que la structure de ces recettes stimule la production dans les secteurs exposés à la concurrence et constitue un des éléments d'un environnement économique favorable à la compétitivité et la croissance économique.

Fondamentalement, parmi les indicateurs retenus pour analyser la dynamique la pression fiscale, on trouve le gap fiscal basé sur la différence entre le niveau observé de ses recettes fiscales par rapport à sa capacité fiscale maximale ou optimal que l'Etat peut collecter, tenant compte des caractéristiques structurelles de son économie (Prest, 1979). Aussi, cet écart fiscal représente le niveau additionnel de recettes fiscales qui peuvent être mobilisées au moyen par exemple de la réforme du système fiscal et de l'amélioration de l'administration.

Il est à rappeler que le système fiscal marocain a connu, depuis la fin du 19e siècle, une évolution extraordinaires sous la pression des contraintes budgétaires et ayant permis l'instauration des premiers impôts modernes et fondés, surtout depuis l'indépendance, sur le consentement, la solidarité et l'incitation économique d'une part, et pour aboutir à un système moderne comparable à ceux des pays développés d'autre part. Plus particulièrement, la fiscalité a connu plusieurs ajustements permettant sa modernisation notamment au cours du XXème siècle, et arrivant finalement à la structure fiscale actuelle qui a été amplement impactée par la fameuse réforme de 1984. Les assises fiscales de 2013 et celles de 2019 ont remis en cause le système fiscal actuel dans son ensemble et ont mis l'accent sur la nécessité de sa refonte pour conférer plus d'équité et de soutenabilité de la compétitivité.

Au Maroc, des études montrent que le niveau de la pression et de la structure des recettes fiscales constituent un déterminant de la viabilité du cadre macroéconomique, notamment avec l'insertion de l'économie nationale dans les échanges commerciaux et des capitaux. Il ressort que l'analyse d'impact de cette structure est justifiée, non seulement, par son rôle dans la stabilité macroéconomique, mais, également, en tant que déterminant de la croissance, la compétitivité des exportations et l'attractivité des IDE.

L'analyse des recettes fiscales permet de ressortir une nette évolution principalement depuis 2006 en volume, avec une croissance exceptionnelle enregistrée en 2008

s'expliquant par une forte performance des recettes fiscales générées par l'IS, la TVA et l'IR. Dans ce cadre, l'analyse de la structure des dépenses fiscales fait ressortir au titre de l'année 2020, un nombre de mesures s'élevant à 418 pour un coût total de 33 421MDH, soit 3,1% au PIB et 15% par rapport aux recettes fiscales. Par secteur, il est à signaler que les activités immobilières viennent en tête par 25,4% du total des mesures, suivie par la prévoyance sociale (12,6%) et l'agriculture (10,1%).

Les recettes fiscales représentent alors un principal instrument des politiques de développement. Les ressources fiscales constituent par rapport aux autres recettes étatiques, à l'exception des dons, la caractéristique de n'engendrer aucune charge ultérieure; cela pousse à privilégier le recours à ces recettes pour préserver la soutenabilité des finances publiques. Aujourd'hui, la situation des finances publiques invite nécessite une étude d'impact de la pression fiscale sur la compétitivité via la détermination de l'effort budgétaire au Maroc.

L'objectif de ce travail est la quantification de l'impact des recettes fiscales, et son impact sur la compétitivité particulièrement du secteur extérieur et la croissance économique au Maroc. Il sera en question principalement d'une quantification empirique pour la détermination du potentiel par l'approche de Blinder (2009) de l'effort fiscal ; pour analyser le niveau de la pression fiscale par rapport aux principaux pays partenaires et concurrents.

Pour le reste du document, on optera pour la démarche suivante : En premier lieu, on présentera une revue de littérature théorique et empirique qui traite la relation entre le potentiel fiscal, l'effort budgétaire et la compétitivité économique. En deuxième lieu, on procédera à la présentation du cadre méthodologique de l'étude via une approche d'analyse multidimensionnelle pour analyser le niveau de l'efficacité pression fiscale au Maroc par rapport aux principaux partenaires et concurrents. Enfin, on présentera les résultats de du potentiel fiscal et son impact sur la viabilité du secteur extérieur.

2. Pression fiscale, compétitivité et équilibre macroéconomique général : Synthèse de la littérature empirique

Depuis longtemps, l'étude de l'impôt et ses mécanismes fut le centre d'intérêt de plusieurs théoriciens, tels que Ibn Khaldoun, Laffer ou encore Ricardo et Schumpeter. Dans ce cadre, plusieurs théoriciens se sont intéressés à cette discipline. Pour Seligmann (1914) la politique fiscale doit être comprise comme un fait politique et social. Fofamentalement, la politique fiscale commence là où la politique budgétaire finit. Pour Blinder (2005) la fiscalité est une affaire de l'homme et une chose de l'homme. Castagnède (2018) affirme que l'impôt devient

un véritable instrument de politique économique au service des politiques conjoncturelles et structurelles.

En ce qui concerne au sens strict, la fiscalité désigne l'ensemble des règles, lois et mesures qui régissent le domaine fiscal d'un pays. Autrement dit, la fiscalité se résume aux pratiques utilisées par un État ou une collectivité pour percevoir des impôts et autres prélèvements obligatoires. La fiscalité est aussi la façon dont les impôts sont déterminés ou répartis entre les contribuables. En outre, la fiscalité joue un rôle déterminant dans l'économie d'un pays. Elle participe, en effet, au financement des besoins de ce dernier et à l'origine des dépenses publiques (travaux autoroutiers, constructions de bâtiments publics...).

Il faut signaler dans ce cadre que la politique fiscale n'est pas une réalité autonome, l'analyse économique de tout système fiscal requiert l'étude des liens existants entre la variable fiscale et les différents agrégats économiques avec lesquelles elle est liée. Ainsi, l'analyse des liens entre les choix des agents économiques en matière de consommation, d'épargne ou d'investissement, à l'égard de l'impôt semble un exercice intéressant car la rationalité des agents économiques finit souvent par les conduire à modifier leur comportement en fonction de la charge fiscale.

Dans ce cadre, il est à signaler qu'au sens large, la politique fiscale est l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics en matière de fiscalité, dont la principale mission ne consiste pas uniquement à collecter les ressources nécessaires servant au financement des charges publiques, mais elle s'étend également à la modification conjoncturelle ou structurelle de la situation économique et sociale des agents ou contribuables dans leur ensemble, ou d'une composante d'entre eux (Geffroy. J.B, 2014). Plus étroitement, la politique fiscale est l'expression de l'usage juridique spécifiquement de l'impôt ou de la législation fiscale pour des finalités économiques, sociales, environnementales, etc.

De plus, la politique fiscale est déterminée dans une large partie par des facteurs socio-économiques d'autres politiques. Tremblay (1986) affirme que les pouvoirs publics doivent évaluer avec précision les besoins financiers réels de l'économie avant de statuer sur leurs choix de politique fiscale. Et ce sans pour autant oublier la pression fiscale déjà subie ainsi que la capacité contributive. Gaudmet (1992) considère que la politique fiscale d'un pays dépend dans une large mesure de ses structures socio-économiques. Quant aux facteurs d'ordre politique, Besbes (1997) considère que le lien existant entre l'impôt et le monde

politique va jusqu'à la légitimité de l'Etat fiscal. De même, l'impôt et le pouvoir politique ont été construits ensemble et demeurent intimement liés à la mobilisation de l'épargne.

Dans ce cadre, il est à rappeler que le rôle de ce dernier dans la croissance économique a été approuvé à la fois au niveau théorique et empirique particulièrement dans les modèles de croissance. Les travaux de Ramsey (1928), de Solow (1956), Harrod (1939) et Cass (1965), et les analyses de Domar (1946) dans les modèles AK de croissance endogène, puis plus récemment par Frankel (1962) Koopmans (1965) et Romer (1986) ont mis l'accent sur l'accumulation du capital comme source indispensable de croissance, et indiquent en effet que des taux d'épargne plus élevés devraient favoriser la croissance dans la mesure où une épargne plus importante implique des investissements en capital plus grands.

Globalement, le débat théorique sur l'arbitrage entre consommation et épargne, oppose traditionnellement les économistes néoclassiques et keynésiens. Les premiers indiquent une préférence pour l'épargne, selon eux elle constitue un acte rationnel qui accroît le potentiel de consommation future et vise l'atteinte d'un sentier de croissance. Tandis que la consommation est perçue comme une simple destruction des richesses.

A l'opposé, pour Keynes dans sa théorie générale de l'épargne basée sur un sacrifice budgétaire intertemporelle d'une partie du revenu disponible présent pour une consommation future, pour lui épargner « c'est s'abstenir de diner ce soir », un simple acte de gaspillage des ressources présentes origine de déséquilibres économiques futures. Selon lui, c'est la consommation qui détermine le niveau de production et d'investissement (Barel, 2007).

D'ailleurs, le cadre d'analyse théorique de l'arbitrage consommation-épargne, trouve son fondement dans deux théories voisines. On rappelle que la théorie du cycle de vie et l'hypothèse du revenu permanent sont à la base de cet arbitrage. La première favorise l'épargne en vue de constituer un patrimoine pour faire face à la consommation durant les vieux jours. En revanche, et avec quelques similitudes, la théorie du revenu permanent accorde plus d'importance au patrimoine qui sera légué aux héritiers. Le point commun entre ces deux théories est que la consommation ne dépend pas du revenu courant, mais est plutôt basé l'introduction du déterminant fiscal ou impôt sur une longue durée.

Fondamentalement, le débat théorique entre fiscalité, investissement et épargne remonte à Smith (1776), qui considère que l'offre d'investissement est conditionnée par la disponibilité de l'épargne. Globalement, on signale que la taxation constitue le moyen le plus propice à l'accroissement des ressources internes en vue de la formation du capital. Pour Lucas. R.E,

(1990), les revenus du capital ne doivent pas être taxés du moins à long terme, la taxation réduit l'investissement et donc la croissance. Plus récemment, Antonin. C et V. Touzé (2015) affirment que la taxation du capital est sensible car ce dernier incarne la notion de richesse et d'inégalité sociale.

Au niveau théorique, la fiscalité impacte la consommation et l'épargne de façon différenciée. Elle agit soit au niveau de l'épargne privée afin d'encourager la consommation, soit à l'inverse, elle incitant à l'épargne. L'épargne dépend de trois facteurs majeurs : le motif de précaution, le motif patrimonial, et le motif de régulation. Atkinson. & Stiglitz. J, (1980) considèrent que les agents économiques fondent leur arbitrage entre consommation et épargne sur la base du régime fiscal applicable à l'épargne. Cette dernière subi deux formes de prélèvements, un premier, est opéré sur le revenu généralement à la source, et le deuxième frappe le stock de capital constitué d'actifs patrimoniaux.

Globalement, il revient à l'Etat par le biais de la politique fiscale, de générer les ressources suffisantes afin de couvrir les charges publiques et en même temps de stimuler une épargne à la fois du secteur privé et public en veillant à ce que l'épargne collectée auprès des agents économiques soit dirigée vers les secteurs clés de l'économie, principalement, les secteurs les plus productifs (Maissour. A, (1997).

En revanche, l'approche financière de l'épargne a également connu d'imminents travaux. Les premiers remontent à Modigliani. F & Miller. H, (1958), ces auteurs démontrent que la valeur de l'entreprise ne dépend pas de sa structure financière car quelle que soit la composition de celle-ci, le coût du capital demeure constant. Ensuite en (1963), ils complètent leur travaux en intégrant cette fois la variable fiscale dans leur modèle. Ils estiment qu'en s'endettant, la valeur de l'entreprise s'appréciera grâce à l'économie d'impôt dégagée par le recours à l'emprunt. Pedro (1969) va à l'encontre de Modigliani et Miller et étudie la rentabilité de l'investissement en développant une théorie dite « Q de Tobin », qui égale le rapport entre la valeur du marché de l'entreprise et son stock de capital fixe.

Ensuite, Mirrelees (1971) afin d'enrichir ces travaux, ont introduit la notion du coût du capital. Plus particulièrement, il a développé une méthode basée sur les taux marginaux d'imposition effectifs (TIME) qui permet de déterminer l'impact des distorsions générées par le système fiscal sur l'investissement, et permet de dégager le coin fiscal. Ainsi, pour qu'un investissement soit rentable, il faut que son rendement avant impôt permette de prendre en charge, l'amortissement, la charge fiscale, et la distribution des dividendes. Ainsi, toute

différence entre le rendement avant impôt et le rendement net obtenu par l'épargnant constitue un coin fiscal (Vallée. A, 1994).

Terra et Al (2015) soulignent que la persistance des surpressions (définie comme la différence entre le niveau de la pression fiscale et la taille optimale d'équilibre), peut générer des déséquilibres macroéconomiques sévères, et qui nécessitent généralement des corrections coûteuses. Des études requièrent que le principal problème des pays émergents qui a contribué à pérenniser les mauvaises performances économiques ne soit pas la volatilité des recettes fiscales, mais, c'est la surpression avec des politiques budgétaires inappropriées. La correction de la taille fiscale s'impose, donc, comme une condition cruciale pour veiller à l'équilibre macroéconomique général.

El Garssi (2001) a analysé la difficulté de la relation entre la surpression fiscale et l'équilibre macroéconomique basée sur l'égalité entre l'épargne et l'investissement, et les incertitudes théoriques qu'elle soulève. On peut s'attendre plus particulièrement à ce que l'impact passe soit par des mesures sur le taux de croissance des quantités des facteurs de production, soit par des mesures de la croissance de la productivité totale. Mais les canaux de transmission et l'effet final ne sont pas évidents à évaluer a priori. Globalement, les mesures de la productivité totale des facteurs opèrent soit à partir d'un impact sur la vitesse d'ajustement sectoriel aux chocs, soit via un effet sur la croissance du commerce extérieur, qui est à son tour censé stimuler la croissance de la productivité des facteurs à travers plusieurs processus.

En général, la pression fiscale affecte la stabilité économique par leur capacité à mobiliser l'épargne structurelle, à faciliter la répartition marginale des capitaux et à améliorer la gestion du risque. Également, la pression fiscale peut favoriser l'équilibre épargne-investissement par le jeu de leurs effets sur l'accumulation du capital et l'allocation des ressources budgétaires offrant des opportunités aux agents économiques qui en sont les plus dépendants.

3. Déterminants du potentiel fiscal et Compétitivité : analyse théorique et empirique

L'étude de la relation entre le potentiel fiscal, de l'effort budgétaire avec la compétitivité ont fait l'objet de plusieurs études et recherches. Pour Pessino et Fenchietto (2010), le potentiel fiscal est le maximum de recettes fiscales qu'un pays donné peut collecter compte tenu des facteurs structurels d'ordre économique, social, institutionnel et démographique alors que l'effort fiscal est le degré d'exploitation du potentiel fiscal d'un pays. Autrement dit, l'effort

fiscal permet de calculer l'exploitation des pays de leur potentiel de recettes publiques. Dans ce sens l'effort fiscal d'un pays est mesuré, dans certaines approches empiriques :

- 1- En rapportant les recettes fiscales effectives (pression) des recettes fiscales estimées (potentiel) : $EF = (POT\ FISC/PRESS\ FISC) - 1$

Il s'agit par ailleurs d'un indice de mesure de la performance de mobilisation des ressources fiscales par rapport à son potentiel dont les valeurs calculées peuvent être interprétées économiquement comme suit :

- $EF > 0$ → difficulté, pour un pays, à mobiliser ses ressources fiscales additionnelles en vue d'une pleine exploitation du potentiel;
 - $EF < 0$ → le pays est dans le cas d'une sous-exploitation de son potentiel fiscal. Les pouvoirs publics doivent renforcer la mobilisation des ressources fiscales.
- 2- En déduisant des ressources publiques (définies par des facteurs structurels), la part des ressources publiques définies par la politique économique et l'action de l'État en général : Le taux de prélèvement d'une économie i à la date (t) , $TP_{i,t}$, est déterminé à la fois par le potentiel fiscal de l'économie i à la date (t) , $(PF_{i,j})$ et par l'effort fiscal consenti EF_{it} qui peut être déterminé de manière additive par rapport au potentiel fiscal : Soit : $TP_{i,j} = f(PF_{i,j}, EF_{i,j}) = PF_{i,t} + EF_{i,t}$

A cet effet, l'effort est interprété comme suit :

- Un effort fiscal positif explique un niveau de prélèvement effectif supérieur au prélèvement attendu compte tenu des caractéristiques structurelles du pays ;
- un effort fiscal négatif est un prélèvement effectif inférieur à celui attendu compte tenu des caractéristiques structurelles du pays. Un espace de recettes supplémentaire peut être dégagé en adoptant une mobilisation similaire aux autres pays de l'échantillon.
- Une stabilisation, une stationnarité ou une variation positive au niveau de l'effort fiscal proche de zéro signifie que les autorités ont adopté une politique fiscale dont le degré d'efficacité est proche du niveau moyen de l'ensemble de l'échantillon. Ainsi, l'espace de ses ressources fiscales est pleinement exploité.

Il est à signaler que plusieurs recherches effectuées relatives la relation entre le potentiel fiscal, de l'effort budgétaire avec la compétitivité et elles ont cerné les principales facteurs pouvant impacter le potentiel. Hinrichs (1965) a étudié particulièrement les déterminants des recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) pour de 60 pays entre 1957-1960, en retenant

comme variables explicatives, le revenu par habitant et l'effort d'exportation (exportation rapportées aux PNB). Selon les résultats de cette étude, l'effort d'exportation estime le mieux les recettes publiques pour les pays les moins développés (pays ayant un revenu par habitant moins de 500\$) que la productivité mesuré par le revenu par habitant.

Lotz et Morss (1967) ont examiné les déterminants du niveau de taxation en modélisant la pression fiscale de 72 pays développés et en développement par deux variables indépendantes : le revenu national brut par habitant et le taux d'ouverture (import et export rapportés PNB). Ils concluaient que ces 2 variables impactent positivement et la pression fiscale. L'UNCTAD (1970) (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) a développé le modèle de Lotz et Morss (1967) en ajoutant la part de l'agriculture et le taux d'inflation) pour estimer la pression fiscale de 36 pays en développement pour la période 1955-1966. Les résultats ont montré que ces deux facteurs sont les plus déterminants de la pression fiscale.

Tanzi (1992) a analysé empiriquement les déterminants de la pression fiscale pour 83 pays en développement selon la classification de la Banque Mondiale entre 1978-1988. Selon les résultats de l'étude, le ratio des importations (par rapport au PIB), la productivité mesurée par le PIB par tête, le ration de la valeur ajoutée agricole et la part de la dette extérieure (en % du PIB) impactent le ration de la pression fiscale.

Stosky & Wolder mariam (1997) ont développé une nouvelle approche empirique pour la détermination de l'effort fiscal qui consiste en écartant l'action de la politique économique sur la mobilisation fiscale. Ensuite, la différence entre le niveau des ressources fiscales et le niveau structurel est déterminée par un ensemble de facteur structurel tel que le niveau de développement, l'origine sectorielle des revenus et le niveau de monétisation de l'économie. En 2000, Stosky & Wolder ont enrichi leur étude initiales en étudiant les déterminants de la pression fiscale pour 43 pays de l'Afrique Subsaharienne entre 1990-1995 via des données de panel afin de déterminer un indice l'effort fiscal. Selon les résultats de cette étude, la part de l'agriculture dans le PIB et la part des mines dans le PIB déterminent d'une façon négative et significative la pression fiscale alors que la part des exports et le PIB par habitant ont particulièrement des effets positifs.

Eltony (2002) a étudié les déterminants de l'effort fiscal pour 16 pays arabes entre 1994-2000. Il conclut que pour les pays arabes du conseil de coopération du Golfe (CCG) retenus comme échantillon de l'étude, la part des mines affecte significativement et négativement la pression fiscale, tandis que l'impact du revenu par habitant est positive et significative. Quant aux

autres pays non producteurs de pétrole, les résultats étaient empiriquement significatifs présentant un impact négatif de la part de l'agriculture alors que l'effet était particulièrement positif pour la part des mines, la part des importations et celle des exportations et pour le revenu par habitant.

Selon Brun, Chambas & Combes (2006), il ont montré que principalement la complexité méthodologique découle du fait qu'une bonne part des recettes fiscales peut-être due à un changement conjoncturel de la politique économique tandis que le potentiel peut être le résultat des facteurs structurels propre au pays.

Brun, Chambas et Gurineau (2007) se sont basé deux échantillons: un groupe de 121 pays en développement et en transition, et un autre qui contient 99 des pays en développement. Comme résultat, ils ont trouvé que le taux de prélèvement est d'autant plus élevé que les importations et la part des exportations minières et pétrolières sont élevées. Dans l'autre sens, la part de la production agricole dans la production totale tend à diminuer le prélèvement public. le revenu par habitant de sa part, a un impact positif mais il n'est plus significatif dans le deuxième échantillon. En plus, un échantillon qui écarte les pays en transition augmente le poids des pays les plus riches de l'Amérique latine et qui prélèvent à long terme moins que les pays africains.

Gupta (2007) en étudiant, un échantillon de 105 pays en développement selon la classification de la Banque Mondiale pour une période de 25 ans, a conclut que la part du secteur agricole et du taux d'importations sur le PIB impactent négativement le potentiel fiscal. Également il a conclu que certains facteurs structurels tels que la productivité et les subventions étrangères agissent positivement sur le ratio des recettes publiques. En dernier lieu, sur la base d'une régression sur des données de panel Gupta a fini par conclure que des facteurs d'ordre structurel (le revenu par habitant, la part de l'agriculture dans le PIB, l'ouverture mesurée par la part des imports dans le PIB ainsi que les aides étrangères) déterminent d'une façon significative la performance des recettes publiques (hors subventions) de ces pays.

Bird & al (2008) mettent l'accent sur les facteurs institutionnels tels que la corruption, la voix de la responsabilité pour montrer à quel point le civisme est primordial dans les pays en développement. En 2010 Chambas et Brun ont analysé le cas du Sénégal : le PIB par tête retardé, la part du secteur agricole dans le PIB et la part des exportations minières dans les exportations totales impactent dans le sens négatif le potentiel fiscal, tandis que le taux

d'importation sur le PIB et de la part des exportations pétrolières dans les exportations totales agissent positivement et significativement.

Senou (2014) a analysé le potentiel fiscal du Bénin par les frontières stochastiques qui prend un terme d'erreur décortiqué en deux composantes indépendantes. Il a démontré que les facteurs structurels tels que le degré d'ouverture de l'économie et le PIB réel par habitant agissent négativement sur le potentiel fiscal. Il a démontré ainsi que le Bénin n'exploite pas efficacement son système fiscal pour atteindre le potentiel de ressources fiscales.

Bird (2014) Vasquezi, Torgler ont montré qu'également l'absence de violence, la stabilité politique, l'efficacité du gouvernement et la maîtrise de la corruption, le respect de la loi ont un effet positif sur le niveau de recettes collectées.

Diagne et Ba (2016) ont étudié la problématique du potentiel fiscal pour Sénégal via un modèle de frontière stochastique d'efficience. Selon les résultats, la marge d'évolution de la pression fiscale est estimée à 2,8%, soit un potentiel fiscal de 22,4% du PIB. Par ailleurs, la TVA présente l'écart le plus élevé par rapport au potentiel, soit 0,9%. En revanche, la ligne de taxe la plus performante correspond aux droits de douanes sur les produits pétroliers pour lesquels la marge de progression est estimée à hauteur de 0,1%.

Bousselhami & Hamzaoui (2018) à partir d'un échantillon de 28 pays ont analysé le potentiel fiscal du Maroc en panel. Les facteurs structurels à savoir le PIB/habitant (proxy du niveau de développement), le degré d'ouverture, la valeur ajoutée industrielle et le degré de monétarisation ont un impact positif et significatif. Par contre la valeur ajoutée agricole a un effet significatif mais négatif.

Tounsi & Fadlallah & Wahbi (2020) ont étudié le potentiel fiscal sur un échantillon de sur 25 pays en développement pour la période 1990- 2016 (en données de panel), et ont conclu que la croissance en population, le solde budgétaire, le Ratio de la dépendance des personnes âgées, et la dette publique affecte positivement la pression fiscale tandis que la Croissance économique, les avoirs extérieurs nets (en % du PIB) et l'Indice des Prix à la Consommation affecte les prélèvements à la baisse.

4. Estimation du potentiel fiscal au Maroc : Cadre méthodologique

Le concept d'effort fiscal permet de calculer l'exploitation des pays de leur potentiel de recettes publiques. À cette fin, il faut différencier entre la part des ressources publiques définie par des facteurs structurels de la part des ressources publiques définie par la politique

économique et l'action de l'État en général. On rappelle que le taux de prélèvement d'une économie i à la date (t) , $TP_{i,t}$, est déterminé à la fois par le potentiel fiscal de l'économie i à la date (t) , $(PF_{i,j})$ et par l'effort fiscal consenti $EF_{i,t}$ qui peut être déterminé de manière additive par rapport au potentiel fiscal : soit :

$$TP_{i,j} = f(PF_{i,j}, EF_{i,j}) = PF_{i,t} + EF_{i,t}$$

Dance notre étude, la méthode adoptée pour déterminer l'effort fiscal se base sur une estimation d'une équation explicative du taux de prélèvement en fonction des variables présentées ci-dessus sur des données relatives à un large échantillon de pays et à une période de temps importante (données de panel sur 24 pays en développement pour la période 2007-2020). L'étude se base sur les méthodes de l'économétrie multidimensionnelle basée principalement sur des données de panel (effets aléatoires pays saisissant une hétérogénéité inobservée constante dans le temps).

Le résidu dégagé de l'équation, qu'il est possible de calculer pour un pays spécifique ou pour un groupe de pays durant la période d'échantillonnage, permet alors de mesurer l'effort fiscal. Si on désigne par PF le taux de prélèvement, p le taux de prélèvement structurel et $\hat{\epsilon}$ l'effort fiscal, on peut alors écrire : $PF = p + \hat{\epsilon}$.

Par construction, la moyenne des résidus ($\hat{\epsilon}$) pour l'ensemble de l'échantillon étant nulle, l'effort fiscal doit s'interpréter avec une approche relative. La norme de référence est composée par une attitude moyenne de l'ensemble du panel pays-années retenu. Ainsi, pour un pays donné, un résidu négatif signifie donc que le pays considéré consent un effort fiscal inférieur à la norme et inversement lorsque le résidu est positif $\hat{\epsilon}$.

Enfin, si le résidu est nul, le pays effectue un effort fiscal conforme à la moyenne de l'échantillon : une situation d'effort fiscal nul signale donc, non pas une politique fiscale défailante mais une politique de mobilisation fiscale présentant une efficacité similaire à la moyenne du panel.

Dans ce cadre il est à signaler que l'économétrie de panel occupent une place centrale dans les études empiriques récentes pour l'estimation du potentiel fiscal, présentant ainsi, l'avantage de résolution du problème de l'hétérogénéité individuelle, le contrôle de la dynamique d'ajustement de certains phénomènes et l'augmentation de la taille de l'échantillon, ce qui génère plus de variabilité et plus de degré de liberté (meilleure convergence des estimateurs).

Cet atout nous permet d'exploiter deux sources de variation de l'information statistique :

- Individuelle ou variabilité inter-individuelle (Between).
- Et temporelle où variabilité intra-individuelle (within)

Le modèle de données de panel est écrit comme un modèle à double indice qui prend la forme suivante : $Y_{it} = f(X_{it})$

Ou encore : $Y_{it} = a_{0i} + \sum a_{ki}x_{kit} + \varepsilon_{it}$ où $i = 1, \dots, N$; $t = 1, \dots, T$

Avec :

Y_{it} : Variable endogène observée pour l'individu i à la date t

x_{kit} : Variables explicatives observées pour l'individu i à la date t

a_{0i} : Terme constant pour l'individu i

a_{ki} : Coefficients des k variables exogènes pour l'individu i

ε_{it} : Terme d'erreur pour l'individu i à la période t .

i : Indices des individus qui varie de 1 jusqu'à N

t : La période d'étude qui varie de 1 jusqu'à T

k : Le nombre de variables allant de 1,....., K

Les modèles à effets individuels supposent que les modèles estimés ne diffèrent par individu que par la valeur de la constante $a_{0i} = a_0 + a_i$. Nous étudierons deux cas :

Le modèle à effets fixes : Le modèle suppose que les relations entre les variables explicatives et la variable à expliquer sont identiques pour tous les individus. Dans ce cas le modèle est le suivant :

$$y_{it} = a_{0i} + a x_{it} + \varepsilon_{it}$$

- ✓ y_{it} : variable endogène observée pour l'individu i à la période t ,
- ✓ x_{kit} : vecteur des k variables exogènes ; $x_{kit} = (x_{1it}, x_{2it}, \dots, x_{kit})$,
- ✓ a_{0i} = terme constant pour l'individu i ,
- ✓ a = vecteur des k coefficients des k variables exogènes, $a = (a_1, a_2, \dots, a_k)$,
- ✓ ε_{it} = terme d'erreur.

Les estimateurs ainsi obtenus directement s'appellent les estimateurs LSDV (Least Square Dummy Variables) en cela que les estimations des constantes spécifiques sont obtenues directement comme on le voit en régressant, en particulier, la variable Y sur un ensemble de

variables Dummy qui permettent d'identifier les différents individus (c'est la matrice D). Pratiquement, nous estimons le modèle sans la constante α_0i suivant :

$$Y_{it} = \alpha_1 D_1 + \alpha_2 D_2 + \dots + \alpha_N D_N + \alpha' x_{it} + \varepsilon_{it}$$

L'estimation se fait par les MCO Si les erreurs sont homoscédastiques, non autocorrélées, ou bien les MCG si les erreurs sont hétéroscédastiques ou/ et autocorrélées.

Le modèle à effets aléatoires : Le modèle à effets aléatoires suppose que la relation entre la variable à expliquer et les variables explicatives ne soit plus fixe mais aléatoire, le terme constant spécifique à l'individu i est aléatoire. Il se décompose en un terme fixe et un terme aléatoire qui permet de contrôler l'hétérogénéité individuelle. En regroupant les termes aléatoires du modèle, on obtient une structure à erreurs composées : $\varepsilon_{it} = \mu_i + \lambda_t + v_{it}$ avec :

μ_i = composante stochastique individuelle, non observable,

λ_t = effets temporels identiques pour tous les individus,

v_{it} = processus stochastique

Contrairement au modèle à effets fixes, le modèle à erreurs composées utilise les deux dimensions du panel. Par conséquent, on peut élargir le champ de recherche empirique, en mesurant l'effet de facteurs invariants dans le temps, en plus des facteurs explicatifs variables dans le temps. Puisque les erreurs composées, sont corrélées par individu dans le temps, on utilise la méthode des Moindres Carrés Généralisés (MCG).

Test de Hausman : Le test de spécification d'Hausman (1978) est un test général qui peut être appliqué à des nombreux problèmes de spécification en économétrie. Mais son application la plus répandue est celle des tests de spécification des effets individuels en panel. Il permet de détecter une éventuelle corrélation entre le terme d'erreur et une ou des variables explicatives. Dans ce cas, on ne peut plus utiliser l'estimateur des MCO. Ce test permet alors de déterminer si les coefficients des deux estimations (fixes et aléatoires) sont statistiquement différents. C'est-à-dire, il permet de choisir entre le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires. Le corps d'hypothèse est le suivant :

- H_0 : Le modèle est à effets aléatoires
- H_1 : Le modèle est à effets fixes.

La base de données utilisée pour la réalisation de cette étude comporte les principales variables retenues précitées dans la section 1 à savoir les variables explicatives de la pression fiscale PF en plus des références années YR et pays. En outre, les données sont extraites à

partir des sites les plus connus pour leurs crédibilités en l'occurrence celui de la banque mondiale (WDI), celui de la FMI et celui de l'OCDE. Le choix de l'échantillon pour cette étude permet d'avoir une vision globale de fait que la diversité géographique caractérise la liste des pays sélectionnés.

Lesdites variables sont principalement des variables structurelles puisque le modèle économétrique utilisé repose sur des estimations purement économétriques. A cet effet, l'introduction du logarithme lors de la régression s'avère nécessaire pour éviter l'effet biaisé de ces estimations.

Dans notre étude, la méthode adoptée pour déterminer l'effort fiscal se base sur une estimation d'une équation explicative du taux de prélèvement en fonction des variables présentées ci-dessus sur des données relatives à un large échantillon de pays et à une période de temps importante (données de panel sur 20 pays en développement pour la période 1990-2019). Nous avons retenu 20 pays à revenu intermédiaire selon la classification de la banque mondiale qui repose sur le revenu national brut par habitant. Les pays de l'échantillon sont :

Afrique du Sud, Brésil, Cameroun, Chine, Egypte, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Maroc, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Philippines, Roumanie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Chili, Jordanie, Sénégal, Cameroun.

Les données utilisées pour l'estimation s'étendent entre 1992 et 2019. Elles proviennent de la base de données de la Banque Mondiale, du Fond Monétaire International et de l'Office des Changes. Finalement, Le modèle que nous allons estimer est le suivant :

$$(PF/PIB)_{it} = \alpha_i + \beta_{1t} * CDEMO_{it} + \beta_{2t} * TCO_{it} + \beta_{3t} * IPC_{it} + \beta_{4t} * INVT_{it} + \beta_{5t} * SB_{it} + \beta_{6t} * DP_{it} + \beta_{7t} * CPIB_{it} + \varepsilon_{it} + \varepsilon_{it}$$

Avec :

CDEMO : Croissance Démographique.

TCO : Taux de couverture (en % du PIB).

IPC : Indice des Prix à la Consommation.

CPIB : Croissance du PIB réel

Invt : Ration de l'investissement (FBCF en % du PIB).

SB : Solde budgétaire.

DP : Dette publique (en % du PIB)

5. Potentiel fiscal, Effort Budgétaire et compétitivité : Analyse des résultats

On rappelle en premier lieu que le potentiel fiscal, ou taux de prélèvement structurel, dépend du montant des revenus dans l'économie et de la structure de ces revenus ou, d'une manière plus générale, de la structure de l'économie. Ces variables évoluent de manière lente et peuvent donc être considérées comme des facteurs « structurels ».

Ces facteurs peuvent être regroupés en plusieurs catégories selon leur nature. A cet effet, et pour déterminer le potentiel fiscal d'un pays, nous allons estimer la pression fiscale en se basant sur une régression de cette dernière sur ses déterminants théoriques, puis faire la comparaison entre la pression estimée et celle observée (effort fiscal).

Comme c'est déjà indiquée, l'étude se base sur l'économétrie multidimensionnelle basée principalement sur des données de panel (effets aléatoires pays saisissant une hétérogénéité inobservée constante dans le temps). Un des premiers tests que l'on vérifie pour l'estimation en données de panel est le test de spécification des effets individuels d'Hausman.

D'un point de vue pratique, on rappelle que le modèle à effets fixes est coûteux en termes de pertes de degrés de liberté. Cependant, l'hypothèse du modèle à effets aléatoires, qu'il n'y a pas de corrélation entre les effets individuels et les autres régresseurs, est peu justifiée. Le test de spécification d'Hausman est appliqué à des problèmes de spécification en économétrie. Il sert ainsi à discriminer les effets fixes et aléatoires.

Globalement, l'utilisation des effets fixes conduit à supposer l'existence d'un effet fixe spécifique à chaque individu (pays). La prise en compte d'un effet spécifique n'est effectuée qu'au niveau du résidu u_{it} , les erreurs sont toujours homoscédastiques. La méthode des effets aléatoires représente une extension des effets fixes mais au lieu de supposer que α_i est constant pour chaque individu, on suppose que cette variable suit une loi statistique:

$$\alpha_i = \alpha + \mu_i \text{ avec } \mu_i = \text{iid.}$$

En effet, les données de panel utilisées pour monter le modèle de l'estimation du potentiel fiscal se base sur l'effet fixe engendré par le choix dudit panel. En se basant sur le test de HAUSMAN, on rejettera, initialement, l'hypothèse nulle car le test est significatif au seuil de 5%, c'est-à-dire présence de corrélation entre les effets individuels et les variables explicatives et par conséquent on opte pour le modèle à effet fixe dont le modèle est globalement significatif avec une pvalue inférieure à 5% selon le test de FISHER, cependant la variable DPUB n'est pas significative comme le montre le tableau suivant:

Coefficients	Estimate	Std. Error	z-value	Pr(> z)
CDEM	-0.00058044	0.00013128	-4.4213	1.844e-05 ***
TCO	-0.00068222	0.00017098	-3.9900	0.0001019 ***
FBCF	0.23409460	0.04703508	4.9770	1.710e-06 ***
CPIB	0.31204093	0.07913781	5.0568	1.098e-06 ***
IPC	0.10965163	0.01457522	7.5232	4.156e-12 ***
SB	0.16476111	0.07964218	2.0688	0.03857 *
DPUB	0.00949282	0.15167931	0.0626	0.95010

Tableau 1 : paramètres du modèle initial à effet fixe

Le R2 ainsi que celui ajusté affiche une valeur acceptable qui tourne aux alentours de 43% ce qui indique que le modèle est assez bon pour estimer car il peut donner une idée sur l'impact de chacune des variables structurelles qui affectent la pression fiscale significativement. L'estimation du potentiel fiscal permet de mesurer l'incidence des facteurs structurels sur la pression fiscale. Les résultats observés dans le tableau ci-dessus nous montrent que le Taux de couverture et l'inflation mesurée sur la base de l'IPC influencent négativement et significativement la pression fiscale.

En outre, l'effet de l'investissement, le Solde budgétaire et la dette publique est positif et significatif. Plus précisément, pour un point de plus de besoin de financement (déficit budgétaire), toute chose égale par ailleurs, on assistera à presque de 0,16 point de plus aux recettes. De même et pour une variation d'un degré la dette publique, toute chose égale par ailleurs, la pression augmente de 0,11 point et pour un point de plus de ratio Formation Brute de Capital Fixe on remarquera notamment une augmentation de 0,23 point de la Pression Fiscale.

Les tests des résidus indiquent qu'ils sont distribués suivant la loi normale, que particulièrement que le problème d'hétéroscédasticité a été résolu et que le problème d'autocorrélation des erreurs persiste. A partir de ce modèle, on peut déduire l'effort fiscal du Maroc qui n'est rien d'autre que la soustraction du prélèvement effectif de ce potentiel (résultat de prédiction du modèle).

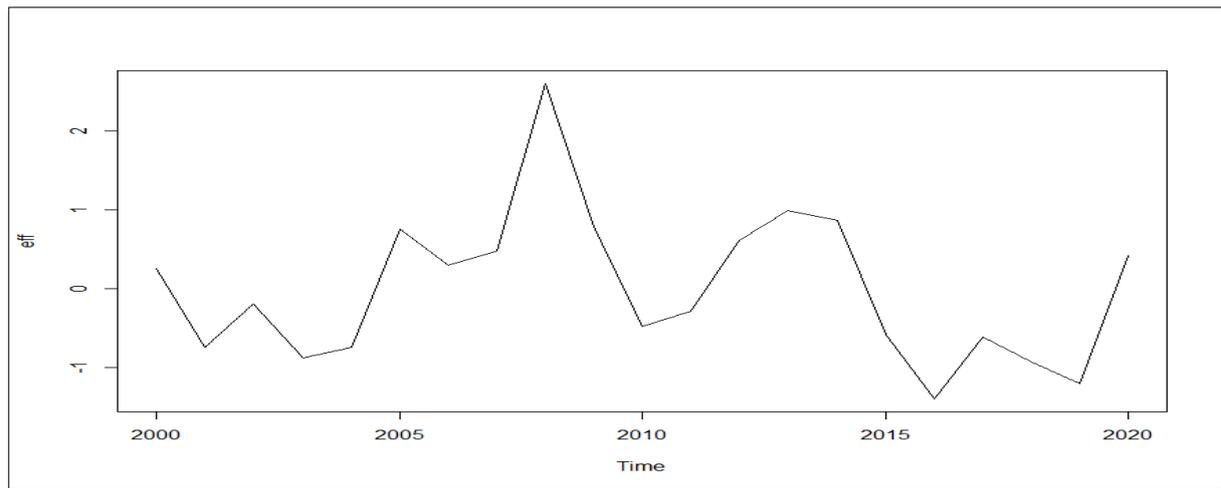


Figure 1: Effort fiscal au Maroc

Globalement, les résultats ont montré que l'adoption d'un modèle à effet fixe et plus efficace que celui à effet aléatoire et que le potentiel fiscal de l'année t dépend positivement de celui de l'année $t-1$. L'effort fiscal (différence entre le potentiel fiscal et les prélèvements effectifs et résultat du modèle) donnant ainsi une sous-pression ou un manque à gagner moyen estimé de 3% et qui évolue de 1,6%. Autrement dit, les réformes consécutives du système fiscal n'ont pas permis de renforcer le prélèvement effectif à un niveau dépassant son potentiel.

Globalement, la pression fiscale est insoutenable et qui peut être même justifié de modéré comparativement à d'autres pays développés tels que la France (44.88%), Danemark (46.6%), Royaume Uni (33.33%), Espagne (34.68%), Allemagne (38.62%) puis la Turquie (23.10%), maquette la véritable pression fiscale du moment où celle-ci n'est pas réellement supportés par tous les contribuables effectivement redevables.

En outre, le système fiscal en vigueur présente une architecture qui s'aligne dans sa structure, à celle des pays développés. C'est une structure qui repose principalement sur une politique de distinction entre impôts directs et impôts indirects. Le choix d'une telle structure n'est pas aussi simple que son nom l'indique, notamment dans sa mise en œuvre.

D'ailleurs, cette structure a été l'objet de nombreux critiques notamment lorsqu'il s'agit de débattre le problème d'équité fiscale. Par ailleurs, cette structure fiscale englobe 69 impôts et taxes répartis entre le Code générale des impôts (CGI) et les textes légaux complémentaires. Ce chiffre modeste, reste incomparable à d'autres pays tels que la France avec 214 impôts et taxes en 2013, résulte principalement de l'instrument fiscale (Oxfam, 2016), et qui constitue un manque à gagner les Budget Général.

6. Conclusion

En conclusion, on rappelle que l'objectif de ce travail était d'évaluer le potentiel fiscal principalement par l'approche de l'effort fiscal au Maroc. Les résultats ont montré que le modèle à effet fixe est plus efficace que celui à effet aléatoire et que le potentiel fiscal de l'année t dépend positivement de celui de l'année $t-1$. L'effort fiscal montre ainsi, une sous-pression ou un manque à gagner moyen estimé de 3% et qui évolue de 1,6%. Autrement dit, les réformes consécutives du système fiscal n'ont pas permis de renforcer le prélèvement effectif et structurel à un niveau dépassant son potentiel.

Nos résultats mettent tout d'abord en évidence le rôle non négligeable joué par la fiscalité sur la viabilité de la position concurrentielle. Autrement dit, les revenus fiscaux peuvent aider les pouvoirs publics à atteindre leurs objectifs de développement de la compétitivité. Pour ce faire, les autorités budgétaires trouver un juste équilibre pour récompenser l'esprit d'entreprise, l'innovation et la prise de risque, tout en étant capable de financer d'importantes dépenses publiques, notamment des programmes éducatifs et sociaux, ainsi que de grands travaux publics. Toutefois, outre la croissance, le souci de l'équité ainsi que celui de la réduction de la pauvreté doivent être toujours présents, surtout que la fiscalité risque d'entraîner des pertes nettes de production, de productivité et d'utilité sociale.

Enfin, compte tenu des effets à moyen et long terme de la pandémie Covid-19, la guerre contre l'Ukraine et l'instabilité de l'économie, une attention toute particulière est à porter au timing et à la politique fiscale. Dans ce contexte, si la priorité aujourd'hui est à la relance budgétaire pour soutenir la reprise économique, la politique fiscale sera appelée à jouer particulièrement, durant la période d'après pandémie et au-delà, un rôle majeur et indispensable dans le rétablissement des équilibres budgétaires et la couverture des coûts engendrés par la crise.

Globalement, au Maroc, puisque la fiscalité est le pourvoyeur principal des recettes de l'Etat, il semble nécessaire qu'une réflexion sur le système fiscal, en tant que levier de développement économique et de justice sociale, soit menée. Dans cette perspective, il ne suffit plus qu'un impôt serve à réduire les inégalités ou les disparités sociales structurelles, ni même qu'il soit fonctionnel au sens où l'entendait Keynes, c'est à dire dans le court terme, il faut en revanche que cet impôt possède ces qualités fonctionnelles, mais il doit encore et surtout exercer une action à long terme sur le développement humain, le niveau de vie des ménages et la justice sociale.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] ANTONIN & TOUZE. (2015). Fiscalité et croissance. Les Cahiers: Le Cercle des économistes. Presses universitaires de France, 1ère Edition, avril, 2015. Descartes
- [2] BAREL, (2007). La mobilisation des ressources fiscales et son impact sur les niveaux de vie des ménages: cas du Niger », Working Paper Series, n°165, Banque Africaine du Développement
- [3] BESBES. (1997). Esquisse d'une Théorie du Changement dans l'Action Publique », Revue Française de science Politique, Vol 45
- [4] BIRD & VASQUEZI & TORGLER. (2014). Evaluation du système fiscal: une fiscalité complexe, incohérente et injuste ».Etudes et Sondages. Economia, n°3
- [5] BLINDER. (2005). Determining Countries' Tax Effort, Hacienda Publica Espanola/Revista de Economia Publica, Vol 195.
- [6] BOUSSELHAMI & HAMZAOUI. (2018). Les développements de la théorie de la fiscalité optimale », Le site des Sciences Economiques et Sociales.
- [7] BRUN & CHAMBAS & GURINEAU. (2007). The coefficient of resource utilization. Econometrica : Journal of the Econometric Society,
- [8] CASS. (1965). Optimal Taxation in Theory and practice». Journal of Economic Perspectives 23
- [9] CASTAGNÈDE. (2018). TVA et transition fiscale en Afrique: les nouveaux enjeux ». Afrique Contemporaine de Boeck Université n° 215
- [10] EL GARSSI. (2001). Comprendre et connaître la fiscalité au Maroc », Collection I, Management 2, Manuel d'aide aux gestionnaires des PME/PMI.
- [11] FRANKEL. (1962). The measurement of productive efficiency. Journal of the Royal Statistical Society : Series A (General).
- [12] GAUDMET. (1992). Simulation of Indirect Tax Reforms Using Pooled Micro and Macro French Data, Journal of Public Economics, n°56,
- [13] GEFROY. (2014). Comment améliorer la mobilisation des ressources? par des taxes intelligentes, des dépenses productives; une perspective de long terme, de la transparence et de l'information ». Ecole des Sciences de la Gestion, Université du Québec à Montréal
- [14] GUPTA. (2007). The design of tax structure: Direct versus Indirect taxation»; Journal of Public Economics
- [15] HINRICHS. (1965). Frontier production functions, technical efficiency and panel data : with application to paddy farmers in india. Journal of productivity analysis, 3.
- [16] KOOPMANS. (1965). Base erosion, profit shifting and developing countries. Public Finance Analysis.
- [17] MAISSOUR. A. (1997). Politiques économiques et pauvreté au Maroc: analyse en équilibre général micro-simulé ». Working Paper du GREDI 06-07.
- [18] MIRRELEES. (1971). Tax Expenditures Budgets, Budget Policy, and Tax Policy : Confusion in the States », Public Budgeting and Finance
- [19] PEDRO. (1969). Policies for Economic Growth, Journal of Economic Perspectives, 28.
- [20] PREST. (1979). Determining Countries' Tax Effort », Hacienda Publica Espanola/Revista de Economia Publica, Vol 195.
- [21] RAMSEY. (1928). A contribution to the theory of taxation ». Economic journal, London, vol 37(145),
- [22] SELIGMANN. (1914). The design of tax structure: Direct versus Indirect taxation»; Journal of Public Economics.

- [23] SENOU. (2014). Frequency of Purchase and the Estimation of Demand Systems », *Journal of Econometrics*, vol. 53.
- [24] STOSKY & WOLDER. (1997). Un essai d'analyse du potentiel fiscal du Bénin ». *Revue d'Economie Théorique et Appliquée*, volume 4, n°2.
- [25] STOSKY & WOLDER. (2000). Un essai d'analyse du potentiel fiscal du Bénin ». *Revue d'Economie Théorique et Appliquée*, volume 4, n°2.
- [26] TANZI. (1992). Fiscalité et politique redistributive: de la théorie à la pratique », Université de Californie, Berkeley.
- [27] TERRA & AL. (2015). La rationalisation du coût des dépenses fiscales- ou la difficile appréhension de l'interventionnisme fiscal par le droit budgétaire ». *Revue de droit fiscal*. N°40
- [28] TOUNSI & FADLLALAH & WAHBI. (2020). De la contrainte budgétaire au potentiel fiscal : quelle relation empirique pour le maroc ? *Revue d'Economie, Gestion et Société*, Numéro 20.
- [29] TREMBLAY. (1986). Is tax policy retarding Growth in Morocco? ». *Networks financial Institute*, working paper.
- [30] VALLEE. (1994). Infrastructures, investissement et croissance: un bilan de dix années de recherches », CERDI, Clermont Ferrand, Janvier